



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 2025-1525 :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2012-1290 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 2021-1469 CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LE LOYER DES TERRAINS DU PARC DE MAISONS MOBILES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière que les membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 3 février 2025 le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 2012-1290 et abrogeant le règlement n° 2021-1469 concernant l'administration et le loyer des terrains du parc de maisons mobiles ».

- Ce règlement a pour objet de modifier le règlement 2012-1290 et d'abroger le règlement 2021-1469 concernant l'administration et le loyer des terrains du parc de maisons mobiles.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 4^e jour de février 2025.

La greffière,

Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 4^e jour du mois de février 2025 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,

Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA